Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 7 () AVR. 2023



ID: 031-213105612-20230412-D2023_47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers - en exercice : 33

- présents : 28

- procurations : 5 - absent : 0

- ayant pris part au vote : 33

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril à 18 heures 35 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 06 avril 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE DE L'UNION 31240 Etaient présents: M. Pere, M. Navarro, Mme Bec, M. Roux, Mme Godeas, M. Feuillerat, Mme Gregoire, M. Baumlin, Mme Guedes, M. Rofe, Mme Simon-Labric, M. Ortic, Mme Quoniam-Dourel, M. Puget, M. Garde, M. Merley, M. Molet, Mme Perroux, Mme Celerier, M. Bamiere, M. Combe, M. Cadieu, Mme Cabero, M. Domeneghetty, M. Mittaux, Mme Gennaro-Saint, Mme Gruel, M. Dehours

2 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration: MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME CELERIER), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), MME SERRET-PEREZ (POUVOIR A MME PERROUX), MME MAURIN (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

Etait absent : /

MMF GODFAS est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/47

Objet : Convention de bénévolat pour la Petite Enfance.

Monsieur le Maire informe de Conseil Municipal que dans le cadre des activités au sein des services de la collectivité (structures Petite Enfance, relais Petite Enfance, ALAE...), une personne bénévole peut être amenée à intervenir pour, par exemple, animer un atelier pédagogique, un temps lecture, de l'accompagnement aux devoirs, etc...

Actuellement, c'est une assistante maternelle, qui joue du handpan, qui a proposé de faire découvrir cet instrument aux enfants des établissements municipaux petite enfance. Cela sera l'occasion pour les enfants et les adultes de profiter de cette pause musicale, tout en favorisant les échanges entre professionnelles.

Monsieur le Maire rappelle que l'établissement d'une convention est nécessaire dans le cadre du recours au bénévolat.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil municipal :

- D'approuver le recours au bénévolat au sein du service de la Petite Enfance et de la Parentalité,
- De valider le projet de convention tel que présenté en pièce jointe pour tout projet à venir.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes à tout projet d'accueil de bénévole.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023 Publié le 2 0 ÅVR. 2023



ID: 031-213105612-20230412-D2023_47-DE

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Vera Mavano

Décide :

- D'approuver le recours au bénévolat au sein du service de la Petite Enfance et de la Parentalité.
- De valider le projet de convention tel que présenté en pièce jointe pour tout projet
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes à tout projet d'accueil de bénévole.

Pour copie conforme,

(H.G

Le Maire, Marc PÉRÉ